



# Synthèse de la mise en place du protocole sanitaire pour la réouverture des lieux culturels (17 mai 2021)



Pour l'ensemble des établissements, la réouverture se fait en 3 étapes :

- à partir du 19 mai : jauge à 35 % avec un couvre-feu de 21h à 6h,
- à partir du 9 juin : jauge à 65 % avec un couvre-feu de 23h à 6h,
- à partir du 30 juin : jauge à 100 % avec une fin du couvre-feu.

## Ecole de musique Erik Satie :

A partir du 19 mai : reprise des cours en présentiel pour l'ensemble des élèves, également pour les adultes.

Reprise du chant seulement en cours individuel.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet : reprise des pratiques collectives avec les adultes.

## Service Spectacles & Manifestations :

A partir du 19 mai 2021 :

Ouverture des salles de spectacle avec distanciation et configuration assise (1 siège sur 2) avec une jauge à 35 %, soit :

- Petit Grenier à sel (jauge 300 pax – 4 UP) soit 105 pax,
- Grand Grenier à Sel (jauge 400 pax – 5 UP) soit 140 pax,
- Extérieur : Rassemblement de plus de 10 personnes interdit.

A partir du 9 juin 2021, jauge à 65 %, soit :

- Petit Grenier à sel (jauge 300 pax – 4 UP) soit 195 pax,
- Grand Grenier à Sel (jauge 400 pax – 5 UP) soit 260 pax,
- Pas d'informations précises pour les rassemblements extérieurs.

A noter : maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale

A partir du 30 juin 2021, jauge à 100 %, soit :

- Petit Grenier à sel (4 UP) : 300 pax,
- Grand Grenier à Sel (5 UP) : 400 pax,
- Extérieur : rassemblement « tout événement » de plus de 1000 pax interdit (sauf avec Pass Sanitaire).

A noter : maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale

## Le Batolune :

Les mesures sont les mêmes que pour le service Spectacles & Manifestations.

Les cours de danse et de théâtre pour les mineurs peuvent reprendre dès le 19 mai, à partir du 1<sup>er</sup> juillet pour les adultes.

Les compagnies amateurs avec amateurs et/ou professionnels peuvent également avoir accès au lieu.

## La médiathèque :

Pour rappel, la médiathèque est ouverte depuis le 1er décembre 2020, hors période de fermeture annuelle (semaine de Noël).

Actuellement : Jauge à 40 personnes, horaires aménagés, mise en quarantaine des documents à leur retour, consultation sur place interdite, pas d'accès aux assises, animations annulées jusqu'au 18 mai, accueil des groupes dans la limite de 6 personnes, accueil des classes dans la limite d'une classe par jour, port du masque obligatoire à partir de 11 ans et application de la distanciation et des gestes barrières.

A partir du 19 mai :

- ouverture d'espaces de travail pour les révisions des collégiens, lycéens, étudiants sur les horaires d'ouverture de la médiathèque. Réservation conseillée,
- reprise des animations dans l'auditorium (35 % de la jauge habituelle - Règle d'un siège libre entre chaque personne ou groupe (6 personnes maximum) et d'un rang condamné sur deux) - inscription obligatoire,
- reprise des animations dans les autres espaces (places assises installées selon la distanciation nécessaire (1 m. minimum) et jauge adaptée à l'espace utilisé.) - inscription obligatoire,
- exposition de Machat jusqu'au 12 juin : *De l'acier au papier jusqu'à la transparence*.

Liste des animations maintenues, sous réserve de nouvelles informations :

- 21 mai à 9h30 : Atelier d'écriture (jauge : 10 personnes maximum),
- 22 mai à 15h : Atelier philosophie (jauge : 20 personnes maximum),
- 29 mai à 15h : Conférence *Quillebeuf, verrou historique de la Basse-Seine* (jauge : 27 personnes maximum),
- 5 juin à 15h : Table ronde sur le polar historique dans le cadre du festival *Polar à la plage* (jauge : 27 personnes maximum).

Le spectacle sur le tango, qui devait avoir lieu le 22 mai, a été reporté au 28 août avant les dernières annonces.

A partir du 9 juin :

- augmentation de la jauge de l'établissement : 80 personnes,
- retour des horaires d'ouverture habituels (ouverture les mercredis et samedis matins),
- consultation sur place de la presse,
- accès aux assises nettoyables,
- accès aux espaces de travail,
- arrêt de la mise en quarantaine des documents et nettoyage systématique des documents à leur retour,
- animations dans l'auditorium (65 % de la jauge habituelle).

Liste des animations maintenues, sous réserve de nouvelles informations :

- 18 juin à 9h30 : Atelier d'écriture (jauge : 10 personnes maximum),
- 19 juin à 15h : Conférence *Le duc de Morny et la fondation de Deauville* par Yves Aublet, avec l'association Le Vieux Honfleur,
- Exposition d'Isabelle Maury du 26 juin au 28 août 2021, *La peinture parlante*.

A partir du 30 juin :

- Plus de jauge,
- Animations dans l'auditorium (100 % de la jauge habituelle).

Les règles sanitaires suivantes restent valables à chaque étape du calendrier :

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans,
- Nettoyage des mains obligatoire à l'entrée de l'établissement,
- Obligation de respecter une distance d'1 m entre les personnes.



## Musées de Honfleur :

Pour le personnel comme pour les visiteurs, application des gestes barrières et des distanciations. Retrait de tous les dépliants mis à disposition d'habitude, les agents d'accueil proposeront seulement le dépliant du musée. Le paiement sans contact est privilégié.

## Musée Eugène Boudin :

Maintien des portes ouvertes pour éviter les contacts de poignée, suspension de la location d'audioguides.

A partir du 19 mai : jauge à 30 personnes dans les salles sauf le cabinet Boudin et le cabinet des dessins (3 personnes)

A partir du 9 juin : jauge à 60 personnes dans les salles sauf le cabinet Boudin et le cabinet des dessins (6 personnes)

A partir du 30 juin : suppression des jauges

## Musées du Vieux Honfleur :

Pour le musée d'ethnographie :

- présence d'un agent à chacune des deux portes pour éviter au public d'être en contact avec les poignées,
- jauge à 20 personnes maximum en simultané dans le musée et 2 personnes maximum par pièce, doublement des jauges le 9 juin puis au 30 juin suppression des jauges (dans la limite de 50 visiteurs en simultané dans le musée)

Pour le musée de la Marine : jauge à 15 personnes maximum dans le musée, à 30 au 9 juin et suppression des jauges au 30 juin.

## Maisons Satie :

Avant chaque utilisation de l'audioguide (indispensable pour suivre le parcours scénographique), un agent procédera à sa désinfection grâce à des lingettes certifiées. Il fera de même quand le visiteur redonnera l'audioguide.

Pour utiliser l'audioguide, les visiteurs pourront aussi brancher leurs propres écouteurs sur la prise jack du matériel.

Pour débiter le circuit : 1 personne à la fois pour rentrer dans le « placard », au 9 juin : Passage à 2 personnes et au 30 juin : retour à 3 personnes.

Un agent assurera l'ouverture et la fermeture des portes du « placard » pour éviter que les visiteurs n'aient à manipuler ces ouvertures.

- à partir du 19 mai : jauge à 20 personnes maximum dans le musée et 2 personnes maximum par pièce,
- au 9 juin : doublement des jauges,
- au 30 juin : suppression des jauges.

La salle Relâche, où est projeté un film de 10 minutes, sera ouverte avec une de capacité 17 personnes ; au 9 juin passage à 34 personnes et au 30 juin retour à la capacité maximum, soit 50 personnes.

## Vieux clocher :

Le vieux clocher n'est pas concerné par les jauges, ce dernier ne rouvrant que le 3 juillet.

